



E/ECA/COE/34/16
AU/STC/FMEPI/EXP/16(I)

Distr. générale
3 mars 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-quatrième réunion

Union africaine
Comité d'experts
Première réunion

Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration* et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion du Comité d'experts
Addis-Abeba, 25-27 mars 2015

Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Introduction

1. Le présent rapport fournit un aperçu des résultats des activités entreprises par le système des Nations Unies, depuis le mois d'avril 2014, en appui à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cet appui est examiné sous trois angles : appui relevant des décisions directes des chefs d'État africains et des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ; assistance technique directe à l'Union africaine et au NEPAD et appui coordonné par le biais des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale des institutions des Nations Unies opérant en Afrique (MCR-Afrique), constitué à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le rapport se termine par les principales recommandations de la quinzième réunion du MCR-Afrique, qui a eu lieu à Abuja en mars 2014. Il répond au besoin exprimé par les États membres de recevoir des informations régulières et systématiques sur les activités de l'ONU en appui aux priorités sectorielles du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

I. Mise en œuvre des décisions et recommandations des chefs d'État africains et des ministres africains en charge des finances, de la planification et du développement économique

2. Les chefs d'État africains et les ministres africains en charge des finances, de la planification et du développement économique demandent régulièrement au système des Nations Unies de leur fournir un appui technique direct pour la mise en œuvre de leurs décisions et déclarations. La présente section s'intéresse à la mise en œuvre de sept de ces décisions et déclarations.

* Le Comité technique spécialisé remplace la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et la Conférence des ministres de l'intégration; il réunit les ministres des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration.

A. Mettre en œuvre les conclusions du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique

3. Convaincu que les pays africains doivent s'approprier et financer leurs propres projets de développement, en particulier les projets d'infrastructures prioritaires prévus dans le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, M. Macky Sall, Président du Sénégal et Président du Comité des chefs d'État chargé de la mise en œuvre du NEPAD, a organisé, en juin 2014, le Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, lors duquel 16 projets d'infrastructures régionales ont été présentés en vue de mobiliser des financements privés. Des organismes des Nations Unies, en particulier la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement, ont œuvré avec l'Agence de la planification et de la coordination du NEPAD à l'organisation du Sommet et se sont engagés à en appliquer les résultats, à savoir le « Programme d'action de Dakar ».

4. La CEA a élaboré le Projet 16-16-16 pour soutenir la mise en œuvre, d'ici à l'an 2016, de ce Programme dans 16 pays et relativement à 16 projets définis au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures. À cet égard, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, a, en janvier 2015, approuvé la mise en œuvre de la stratégie d'accélération et du mécanisme de prestation de services du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique qui ont été élaborés par l'Agence de la planification et de la coordination du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et les communautés économiques régionales, aux fins de mise en œuvre du Programme d'action de Dakar. L'accent sera mis sur la préparation sans délai de projets d'infrastructures et le renforcement de la bancabilité des projets entrepris dans le cadre du Plan d'action prioritaire 2020 du programme.

B. Appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des communautés économiques régionales

5. Répondant à une demande spéciale des chefs d'État africains, la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement ont, de concert avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, procédé à un recensement global des problèmes de capacités que rencontrent dans leur ensemble les huit communautés économiques régionales de l'Union africaine. Il a été fait appel à des experts en renforcement des capacités pour aider à cet exercice et un rapport devrait être soumis à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en juin 2015. À cet égard, la Conférence a approuvé en janvier 2015 le plan 2015-2025 de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des communautés économiques régionales de l'Union africaine, qui s'appuie sur le Cadre stratégique de renforcement des capacités du NEPAD, établi à l'issue de l'exercice d'évaluation des besoins en capacités. Les chefs d'État ont également appelé à ce que le plan de mise en œuvre soit harmonisé avec les plans stratégiques à moyen terme des communautés économiques régionales, l'Agenda 2063 et la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015. Ils ont donné mandat à l'Agence du NEPAD, à la Commission de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales, agissant de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Afrique, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et les partenaires potentiels du programme multi-institutions de renforcement des capacités, d'établir le plan pour le renforcement de l'efficacité institutionnelle des communautés économiques régionales et l'exécution rapide et cohérente des programmes et projets régionaux. Le système des Nations Unies participera pleinement à la mise en œuvre du plan.

C. Harmoniser les cadres politiques, juridiques et réglementaires en vue d'accroître le financement du secteur privé dans les infrastructures transfrontalières

6. Une des raisons pour lesquelles le secteur privé ne s'intéresse pas au financement des infrastructures transfrontalières est la multiplicité des cadres politiques, juridiques et réglementaires, voire, parfois, leur différence d'un pays à l'autre. On trouve dans une étude de la CEA et de l'Agence du NEPAD sur la mobilisation des ressources internes des recommandations sur les mesures susceptibles de remédier à cette situation. À sa session tenue en janvier 2015, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a demandé à l'Agence du NEPAD, à la CEA, aux communautés économiques régionales et aux organisations concernées d'élaborer un cadre régional commun pour harmoniser les politiques, les lois et les règlements en vue de renforcer la participation du secteur privé au financement des 16 projets retenus dans le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique. En conséquence, la CEA, en collaboration avec l'Agence du NEPAD et les communautés économiques régionales, a commencé à évaluer l'ensemble des politiques, des lois et des règlements pertinents dans toutes les sous-régions et les communautés économiques régionales. Ce processus serait suivi par des mesures d'harmonisation au niveau sous-régional en vue de mettre en place le cadre commun.

D. Organiser un dialogue politique de haut niveau sur la mobilisation de ressources internes en Afrique

7. À la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA, tenue à Abuja, en mars 2014, et suite à un rapport établi par la CEA sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, une demande a été faite d'organiser un forum sur le renforcement des capacités, qui permettrait aux États membres de se renseigner sur les voies et moyens de mieux mobiliser leurs ressources internes. En réponse à cette demande, la CEA, en collaboration avec l'Institut africain pour le développement économique et la planification, a organisé, les 26 et 27 février 2015 au Sénégal, une réunion de directeurs de budget et de hauts cadres chargés de mobilisation des ressources internes des pays africains. Les participants y ont examiné notamment les stratégies propres à mobiliser des ressources internes en Afrique, à élargir l'assiette fiscale, à mobiliser des ressources auprès de la diaspora et à endiguer les flux financiers illicites partant de l'Afrique.

E. Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, intitulé « Identification, blocage et appropriation »

8. Le Panel de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique, présidé par M. Thabo Mbeki, ancien président de l'Afrique du Sud, et soutenu par la CEA, a soumis en janvier 2015 son rapport tant attendu à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le rapport, qui a estimé à près de 50 milliards de dollars les sommes qui désertent l'Afrique chaque année sous forme de flux illicites, a rassemblé des informations sur les différentes manières dont ces flux ont lieu et sur les moyens de les endiguer. Le titre du rapport vient du slogan « Identification, blocage, réappropriation » conçu par la CEA aux fins de sensibilisation et pour appuyer le travail du Panel de haut niveau. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a, à sa 24^e session tenue en janvier 2015 pris une décision dans laquelle elle invite la CEA à travailler avec les États membres et les parties prenantes afin que les recommandations du rapport soient appliquées et ses conclusions transmises comme il se doit aux forums et tribunes de sensibilisation au niveau national, sous régional, régional et mondial.

F. Apporter un appui constant à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et aux processus de l'après-2015

9. En janvier 2015, les chefs d'État africains ont approuvé l'Agenda 2063, qui est une vision de l'Afrique tournée vers l'avenir et un cadre pour le développement et la transformation socioéconomique de l'Afrique. L'Agenda 2063 de l'Union africaine est étroitement lié aux problèmes communs auxquels font face la majorité des pays africains : dépendance excessive vis-à-vis des ressources naturelles pour la subsistance et les exportations ; pauvreté et insécurité alimentaire omniprésentes ; dégradation des sols, des terres et pertes de biodiversité ; fréquence des conflits armés ; faiblesse des taux d'alphabétisation ; forte incidence du VIH/sida et du paludisme ; grande vulnérabilité face à la sécheresse et à la variabilité du climat ; faible utilisation des technologies et fragilité des processus démocratiques.

10. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la résolution 57/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies et des efforts qu'elle déploie pour renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine et pour encourager les synergies entre les politiques et activités menées eu égard aux problèmes majeurs de développement régional en Afrique, la CEA, agissant en sa qualité de coordinateur régional par l'intermédiaire du MCR-Afrique et en collaboration avec les institutions et organismes des Nations Unies présents en Afrique et les parties prenantes de l'Union africaine, a contribué à la finalisation de l'Agenda 2063.

11. Pour mettre en œuvre l'Agenda 2063, et dans le cadre de la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015, le système des Nations Unies a mis en place le Partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et les programmes de développement de l'Afrique. Ce partenariat tient compte des réalisations du continent et des défis qui lui restent à relever, ainsi que des contextes continental et mondial dans lesquels s'opère sa transformation. Son objet est donc d'aider l'Union africaine à faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui, essentiellement, poursuit la marche panafricaine vers la pleine autodétermination, la liberté, le progrès et la prospérité collective. L'Agenda 2063 reprend, en les réaffirmant, les buts et objectifs de cadres précédents comme le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, le NEPAD, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le Programme minimum d'intégration, le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, le Plan d'action consolidé du NEPAD pour la science et la technologie et l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique. C'est à ces programmes et plans de l'Union africaine et à d'autres cadres connexes que le système des Nations Unies en Afrique, par le biais du Partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et les programmes de développement de l'Afrique, entend apporter un appui coordonné, résolu et inconditionnel.

G. Lancer une campagne de promotion à l'échelle mondiale pour renforcer la mobilisation de ressources internes et le financement privé des infrastructures en Afrique

12. Une étude sur la mobilisation des ressources nationales, que la CEA et l'Agence du NEPAD ont été chargées d'entreprendre, a été soumise à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains, qui l'a adoptée à sa session de janvier 2014. L'étude a conclu au fait qu'il existe d'énormes possibilités de financer le développement de l'Afrique avec des ressources internes et mis au jour des mécanismes et des instruments permettant de mobiliser effectivement ces ressources. Elle a relevé que les impôts et taxes internes rapportaient à l'Afrique chaque année plus de 520 milliards de dollars ; les minerais, minéraux et combustibles 168 milliards de dollars par an ; plus de 400 milliards de dollars sont détenus par les banques centrales ou les banques de

réserve sous forme de réserves internationales ; que la diaspora envoyait plus de 40 milliards (10 milliards supplémentaires pourraient être récoltés par la titrisation de ces envois d'argent de la diaspora) ; que les recettes du secteur bancaire s'élèveraient à 60 milliards de dollars et que la capitalisation boursière atteignait plus de 1 000 milliards de dollars. Des programmes simples mais coordonnés d'impôts et d'incitations pourraient permettre que des capitaux soient investis dans de grands projets qui ont jusqu'ici pâti d'un manque de ressources.

13. L'étude a servi de document de travail au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, tenu en juin 2014. Afin d'assurer une diffusion plus large à ses conclusions, la CEA et l'Agence de NEPAD reconditionnent actuellement l'étude pour la présenter au secteur privé en vue d'en susciter davantage l'intérêt et de l'amener à investir dans le développement de l'Afrique. La CEA envisage de collaborer à cet égard avec le Pacte mondial des Nations Unies et des organisations du secteur privé telles que Global Infrastructure Partners et le Groupe Dangote.

II. Appui technique direct pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

14. Afin de renforcer les capacités de l'Agence du NEPAD dans les domaines prioritaires et d'améliorer le processus du NEPAD, la CEA a, une fois de plus, détaché deux conseillers principaux au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à l'Agence du NEPAD pour qu'ils leur fournissent un appui technique direct et des services de conseil. Dans le cadre de ses efforts soutenus pour appuyer l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la CEA a organisé deux dialogues de haut niveau (en Afrique du Sud et au Rwanda) destinés à sensibiliser les planificateurs africains au plus haut niveau aux questions relevant de l'Agenda. Ces dialogues, qui se sont déroulés avec le concours de l'Institut africain de développement économique et de la planification, ont comporté des séances destinées à renforcer les capacités des directeurs nationaux de la planification de l'ensemble des 54 pays africains en matière d'intégration de l'Agenda 2063 dans leurs stratégies nationales, le but étant d'assurer la cohérence et une meilleure coordination dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Toujours par l'intermédiaire de l'Institut, et en réponse à une demande spéciale des directeurs ayant pris part au premier dialogue, une séance de suivi a été organisée qui avait donné aux planificateurs l'occasion de contribuer aux débats sur l'Agenda 2063, préalables à la mise au point de ce dernier.

15. Le système des Nations Unies, représenté par la CEA et le Programme des Nations Unies pour le développement, continue d'apporter un appui direct au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, s'agissant en particulier de l'exercice de restructuration en cours au secrétariat. Il continue également d'apporter son appui aux objectifs et activités cruciaux relevant du Mécanisme, notamment les examens de pays et les ateliers de sensibilisation, et de fournir de l'appui technique à l'initiative Power Africa. À cet égard, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa session de janvier 2015, s'est félicitée de la mise au point de la vision Power Africa et de son plan de mise en œuvre.

16. Le système des Nations Unies continuera donc d'apporter son appui à l'Union africaine et au NEPAD relativement à cette Vision, dont l'objet est de promouvoir la position de l'Afrique pour un accès renforcé à des sources d'énergie propres, fiables et bon marché et de faire avancer les projets nationaux et régionaux prioritaires dans le secteur de l'énergie.

III. Unité d'action en faveur de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

17. Le système des Nations Unies appuie l'Union africaine et le NEPAD par l'intermédiaire du MCR-Afrique, qui est structuré autour de huit groupes thématiques axés sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Les plans d'activité et les programmes de travail respectifs de ces groupes thématiques sont élaborés en consultation avec la Commission de l'Union africaine et pleinement alignés sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Les activités qui illustrent la collaboration entre l'Union africaine et le système des Nations Unies et ont un impact sur la région dans son ensemble, sont présentées ci-dessous, chacune dans le cadre du groupe thématique qui en est chargé. L'objet de la présente section est d'exposer les principales réalisations de ces groupes en 2014 et de rendre compte des évolutions qui ont eu lieu depuis la quinzième réunion du MCR-Afrique.

A. Groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

18. Le Groupe thématique Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural a accompli des résultats remarquables, particulièrement dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique. Il a également apporté un appui d'ensemble au secteur de l'agriculture en Afrique, notamment en renforçant la maîtrise et la direction des activités par les pays, en mobilisant de l'appui politique, financier et technique et en assurant une plus grande participation des divers acteurs régionaux et nationaux ainsi que du secteur privé aux efforts de développement. Ces résultats ont été obtenus en étroite collaboration avec d'autres partenaires de développement, les institutions africaines et les pays eux-mêmes.

19. Le coût pour les économies africaines de l'insécurité nutritionnelle empêche le continent de réaliser son plein développement économique et social. Aussi, le groupe thématique continue-t-il de travailler sur l'étude sur le coût de la faim en Afrique, un projet dirigé par la Commission de l'Union africaine, avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique et du Programme alimentaire mondial. L'étude, exécutée en appui à la Stratégie régionale africaine pour la nutrition 2005-2015 et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, innove par son analyse des conséquences socioéconomiques de la malnutrition. Elle est menée dans 12 pays d'Afrique par des équipes nationales de mise en œuvre composées de représentants des ministères de la santé, de l'éducation, du développement social, de la planification et des finances, ainsi que des institutions nationales de statistique. Elle a déjà été achevée dans quatre pays, qui sont l'Égypte, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Swaziland.

20. Le groupe thématique travaille en collaboration avec la Banque mondiale et des partenaires nationaux et régionaux à l'établissement d'un système durable de suivi de l'impact des politiques alimentaires et agricoles en Afrique, par le développement d'indicateurs communs qui facilitent le suivi de l'évolution de matières premières clefs et des dépenses publiques. Le système permettrait aux responsables politiques et aux donateurs de savoir si les politiques ont un impact positif et de pouvoir ainsi comparer les résultats entre les pays participants et sur une période déterminée.

B. Groupe thématique Environnement, population et urbanisation

21. Les membres du groupe thématique Environnement, population et urbanisation, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ont organisé un atelier de renforcement des capacités sur l'intégration des considérations de

développement durable et d'économie verte dans les programmes définis par la Commission de l'Union africaine dans son Plan stratégique 2014-2017. Ont pris part à la formation des délégués venus de départements en charge de l'économie rurale et de l'agriculture, de la communication et des affaires sociales de la CUA, des commissions économiques régionales et du groupe thématique lui-même. L'objet de la formation a été de permettre aux membres du personnel de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales travaillant dans le domaine du développement durable et de l'économie verte, de renforcer leur capacité d'incorporer des questions stratégiques dans les programmes de travail annuels de leurs départements respectifs et de pouvoir aider les États membres à intégrer des politiques favorisant le développement durable et l'économie verte dans leurs processus de développement, en mettant un accent particulier sur le suivi et l'évaluation.

22. Les membres du groupe thématique ont travaillé avec les communautés économiques régionales à l'organisation d'une formation approfondie de renforcement des capacités pour les producteurs et les usagers de l'information climatique et ont organisé le Forum sur les perspectives climatiques régionales de l'Afrique australe. La Commission de l'Union africaine, le NEPAD, le secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, le Comité permanent Inter États de lutte contre la sécheresse au Sahel, la Communauté de développement d'Afrique australe, le Forum forestier africain et le programme des Nations Unies pour l'environnement ont tous aidé à l'organisation de la réunion régionale africaine préparatoire à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

23. Conformément au thème « Intégration des dynamiques et des interconnexions démographiques dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans les objectifs du développement durable en Afrique », les membres du groupe thématique ont convié les ministres africains chargés de la planification et du développement, de la santé, des questions d'égalité homme-femme et de la population, ainsi que des représentants des organisations de la société civile, des groupements de jeunes et des communautés économiques régionales à la Conférence régionale africaine sur la population et le développement après 2014, tenue à Addis-Abeba, conférence qui a abouti à l'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014. Dans la Déclaration, les participants ont appelé à appliquer pleinement, et sur l'ensemble du continent, le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

C. Groupe thématique Science et technologie

24. Les membres du groupe thématique Science et technologie, chacun dans le cadre de son mandat, soutiennent les efforts des États membres en vue de transformer leurs économies en économies fondées sur la connaissance et l'innovation. Le groupe thématique s'attache à aider les pays à élaborer des politiques et des programmes et à mettre en place des partenariats à même d'optimiser leurs perspectives économiques, tout en préservant leur tissu social et environnemental.

25. S'agissant du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, le groupe thématique a mis l'accent sur des domaines tels que la gestion axée sur le résultat, la gestion des connaissances et les réunions d'experts visant à promouvoir la concertation sur la science, l'éducation et la jeunesse ; la formation des membres du personnel du Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la CUA en méthodes de recherche et d'analyse stratégique et l'évaluation de la pertinence des mécanismes intergouvernementaux existants de promotion de la science, de l'éducation et de la jeunesse. Un appui accru est aussi demandé en vue d'organiser des stages de sensibilisation et de formation sur les programmes d'éducation, de science

et de jeunesse et pour redynamiser le portail du Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la Commission de l'Union africaine.

D. Groupe thématique Plaidoyer et communication

26. Le groupe thématique Plaidoyer et communication joue un rôle stratégique dans la gestion de l'image et dans la construction d'une image positive de l'Union africaine et de ses organes. Il a ainsi centré ses activités sur trois priorités : renforcer le plaidoyer en appui à l'Union africaine et à l'Agence du NEPAD grâce aux processus du Mécanisme de coordination régionale ; favoriser le dialogue entre l'Union africaine et le système des Nations Unies d'une part, et les médias qui couvrent l'Afrique d'autre part et améliorer la capacité des équipes de communication de l'Union africaine et de l'Agence du NEPAD. Dans la poursuite de ces objectifs, le groupe thématique organise pour l'Union africaine et l'Agence du NEPAD, chaque année à New York en marge des sessions de l'Assemblée générale, une série d'activités dont des séances d'information pour le Groupe africain et d'autres États Membres.

27. Durant la période considérée, le Secrétaire exécutif de l'Agence du NEPAD a pu s'adresser à l'Assemblée générale. Le groupe thématique a tenu une conférence de presse, présidée par son Coprésident, la Commission de l'Union africaine, afin d'informer pleinement la presse internationale des progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD. Il a fourni des services de conseil, de l'assistance technique, de la formation et de l'appui financier et contribué à l'organisation d'ateliers, de réunions de groupes d'experts et d'organes politiques ; participé à la conception et à la mise au point d'importants cadres, programmes et plans d'action ; fourni des ressources humaines ; facilité la définition de positions communes sur des questions mondiales et appuyé l'Afrique dans les négociations sur ces questions.

E. Groupe thématique Développement des infrastructures

28. Le sous-groupe thématique Énergie a élaboré le cadre de développement et d'intégration d'une bioénergie soucieuse de l'égalité entre les sexes, ainsi que de directives générales pour la promotion d'emplois locaux décents dans le secteur des bioénergies en Afrique, en partant du principe que la transition vers des sources d'énergie durables ne peut être réussie sans une bioénergie moderne. Le développement de la bioénergie doit être basé sur une approche holistique qui va au-delà du secteur des transports, améliore l'accès pour les ménages (ruraux et urbains) à l'énergie pour la cuisson et l'éclairage, ainsi que pour les secteurs commercial et industriel, se concentre sur les matières premières non alimentaires, évalue les avantages et les coûts économiques, sociaux et environnementaux de chaque matière première de la bioénergie avant de passer des contrats d'investissement.

29. Le sous-groupe thématique Transports a pour objectif de consolider le secteur des transports en vue de stimuler l'intégration économique de l'Afrique et de remédier à l'insuffisance de l'harmonisation des règles et normes, en mettant l'accent sur le développement du réseau routier transafricain, la sécurité routière, la facilitation du transport et la mise en service de l'agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès au marché du transport aérien en Afrique.

30. S'agissant de la facilitation du commerce et du transport, les membres du groupe thématique continuent de travailler étroitement avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour renforcer la coopération et l'intégration régionales en Afrique, en mettant un accent particulier sur la réduction des coûts liés au transport en vue de stimuler les échanges commerciaux, tant intra-africains que ceux entre l'Afrique et le reste du monde.

31. On dit des pays africains qu'ils hésitent à signer, ratifier ou mettre en œuvre des conventions et accords internationaux sur la facilitation du commerce, une des raisons en étant qu'ils ne sont pas convaincus des avantages de ces instruments. Pareille hésitation peut être attribuée, au moins en partie, au fait qu'aucune étude n'a été effectuée pour évaluer les incidences possibles de ces instruments. Aussi, les membres du groupe thématique ont-ils mené, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, une étude sur l'impact qu'auraient sur le commerce intra-africain des mesures de facilitation du commerce (telles que la simplification des formalités douanières et la réduction du temps de dédouanement) dans le contexte d'une zone de libre-échange africaine. Les conclusions de cette étude, présentées à diverses réunions organisées par la Commission de l'Union africaine, ont suscité de l'intérêt auprès des communautés économiques régionales et de nombreux gouvernements.

32. En ce qui concerne le renforcement des couloirs de transport, les membres du groupe thématique travaillent actuellement à la mise en place de l'Alliance pour la gestion des couloirs en Afrique, qui regroupe les principales organisations de gestion des couloirs du continent, notamment celles du Couloir septentrional, du Couloir de Walvis Bay, du Couloir de Maputo, du Couloir Abidjan-Lagos et des ports d'Afrique orientale et d'Afrique australe.

F. Groupe thématique Développement humain et social

33. Le groupe thématique Développement humain et social a aidé à l'obtention de nombreux résultats en fournissant des services de conseil technique et en facilitant les contacts nécessaires avec les principales parties prenantes.

34. Le sous-groupe thématique Santé a mis en place et pourvu en personnel et en appui technique et financier le secrétariat de Veille sida Afrique au sein du Département des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine. Le secrétariat a tenu une réunion consultative, dont le principal document a été ratifié par les chefs d'État. Intitulé « Feuille de route africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale », ce document comprend un ensemble simplifié et hiérarchisé d'orientations et de directives destinées aux partenaires travaillant sur la riposte au sida en Afrique. Le secrétariat de Veille sida Afrique a également mis en place des bureaux régionaux pour travailler avec les communautés économiques régionales, la Communauté de développement de l'Afrique australe ayant déjà lancé le processus.

35. Un appui coordonné a été fourni au Département des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine pour l'organisation en juillet 2013, à Abuja, du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (appelé Abuja +12). Un consultant avait été recruté à cette occasion pour établir un rapport de suivi et d'évaluation, qui a été présenté aux chefs d'État lors dudit Sommet. Les institutions des Nations Unies ont également financé la participation au sommet de représentants des communautés économiques régionales et du Parlement panafricain pour enrichir les discussions et assurer que les textes issus du Sommet seraient suivis et mis en œuvre. Les membres du sous-groupe thématique Santé ont appuyé et influencé les résultats du Sommet, dont une déclaration sur le sida, la tuberculose et le paludisme, en participant à diverses activités : consultations avec les organisations de la société civile, les participants aux réunions d'experts, le Comité des représentants permanents, le Conseil exécutif et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

36. Le sous-groupe thématique Femmes et développement joue le rôle d'un groupe de travail technique pluri-institutions ayant pour but d'apporter un appui technique et financier à la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ». Le secrétariat de la campagne a par ailleurs organisé un stage de renforcement des capacités à l'intention de membres

des forces de sécurité venant de 36 pays africains, pour aider à améliorer la riposte à la violence faite aux femmes.

37. Suite à la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine invitant les États parties à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant à soumettre leurs rapports initiaux sur la mise en œuvre de la Charte, les membres du groupe thématique ont aidé certains États membres de l'Union, en particulier l'Algérie, le Congo, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Gabon, le Libéria et l'Afrique du Sud, dans la préparation de leurs rapports. Le groupe thématique continue d'apporter son appui à l'ensemble des États parties qui n'ont pas encore soumis de rapports, compte tenu surtout de l'article 43 de la Charte qui stipule que les États membres de l'Union africaine doivent soumettre leurs rapports initiaux dans un délai de deux ans suivant la ratification de celle-ci.

G. Groupe thématique Gouvernance

38. Le groupe thématique Gouvernance a apporté une assistance technique à l'Union africaine dans divers domaines, notamment l'application effective de la Stratégie relative aux droits fondamentaux en Afrique, de l'Architecture africaine de gouvernance et de la Plate-forme africaine de gouvernance, et une autre aux organes de gestion et aux processus d'observation des élections et pour la mise en œuvre effective du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Ces efforts ont abouti à de nombreux résultats, dont les suivants :

- Projet de cadre politique de l'Union africaine sur la justice transitionnelle ;
- Sensibilisation accrue aux droits de l'homme ;
- Perfectionnement des documents de base de l'Architecture africaine de gouvernance et de la Plate-forme africaine de gouvernance et planification de consultations ultérieures ;
- Contribution de fond au contenu de la stratégie de l'Union africaine et de la CEDEAO pour la restauration de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau ;
- Lancement du processus de mise en place d'institutions nationales de la gouvernance et rédaction du rapport d'auto-évaluation du Soudan ;
- Mise en place d'institutions nationales de la gouvernance pour le Sénégal ;
- Aide apportée au Mozambique pour harmoniser son plan d'action national avec les autres stratégies de développement existantes.

39. Le groupe thématique Gouvernance a également contribué aux débats sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il a établi un rapport et des notes d'orientation à l'échelle du continent en se fondant sur cinq rapports et notes d'orientation sous-régionaux (provenant des sous-régions d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Est, d'Afrique du Nord, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest). Le groupe thématique a organisé trois forums de dialogue qui ont rassemblé près de 300 participants. Il soumettra un document final issu de ces forums au secrétariat de l'Agenda 2063.

H. Groupe thématique Paix et sécurité

40. La collaboration des Nations Unies et de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité est déjà ancienne. Le groupe thématique Paix et sécurité collabore avec la Commission de l'Union africaine, les organes de l'Union, les communautés économiques régionales et d'autres

mécanismes régionaux par l'intermédiaire de quatre sous-groupes thématiques : Architecture africaine de paix et de sécurité, Reconstruction et développement après un conflit, Préparation et réponse aux situations d'urgence et Justice transitionnelle.

41. Les membres du sous-groupe thématique Architecture africaine de paix et de sécurité ont été actifs tout au long de l'année 2014 et ont beaucoup aidé l'Union africaine dans l'élaboration efficace de programmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, s'agissant tant de développer sa capacité d'améliorer ses partenariats stratégiques que de mieux coordonner ses opérations à court terme. Le sous-groupe thématique continue de travailler sur la mise en œuvre du plan de travail conjoint des Nations Unies et de l'Union africaine sur la constitution et la mise en service de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment la Force africaine en attente.

42. Le sous-groupe a apporté le soutien coordonné des Nations Unies au cycle de formation Amani Africa destiné à la Force africaine en attente ainsi qu'à l'élaboration et à la finalisation des politiques et directives de l'Union africaine sur la prévention des conflits et les opérations de soutien à la paix. Ces instruments comprennent des directives sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réforme du secteur de la sécurité ; des procédures opérationnelles permanentes pour les normes de base de sécurité opérationnelle ; le Cadre stratégique pour la lutte antimines de l'Union africaine ; des directives d'évacuation médicales pour les missions de l'Union africaine ; une évaluation de la doctrine de la Force africaine en attente ; des directives pour la protection des civils, à utiliser dans le cadre de l'initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur ; l'établissement de la liste des civils et des directives administratives pour la composante civile des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et de procédures opérationnelles permanentes pour le système de gestion des équipements sur le terrain de l'Union africaine.

43. Le sous-groupe thématique Préparation et réponse aux situations d'urgence a centré son travail sur la cartographie des systèmes d'alerte rapide en Afrique, sur la sensibilisation aux questions humanitaires et sur la coordination de la participation des Nations Unies aux événements de haut niveau. Dans le cadre de sa stratégie de communication, le sous-groupe thématique a élaboré des outils liés à la visibilité, des bulletins infographiques mensuels, des comptes Facebook et Twitter et un bulletin sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Pour permettre de sensibiliser le public au rôle humanitaire de l'Union africaine et aux activités de ses partenaires en Afrique, le sous-groupe thématique a appuyé l'invitation de responsables de la gestion des catastrophes en Afrique à une réunion du Conseil économique et social et au lancement de l'initiative « Helping Hands », de même qu'il a coordonné les contributions à la session ouverte du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

44. Le sous-groupe thématique Justice transitionnelle a coordonné le travail portant sur le Cadre de politique africaine sur la justice transitionnelle. Les institutions des Nations Unies, avec à leur tête le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ont apporté des contributions de fond au projet qui sera approuvé par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à sa prochaine session.

I. Groupe thématique Industrie, commerce et accès aux marchés

45. Les membres du groupe thématique Industrie, commerce et accès au marché continuent d'œuvrer, aux côtés de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des États membres, à l'application du plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique en s'aidant d'un certain nombre de programmes et instruments, dont l'Initiative africaine pour le

développement accéléré de l'agrobusiness et des agro-industries et le Plan d'action concernant la fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique. Plusieurs aspects de ces plans d'action ont été fortement soutenus dans les négociations actuelles sur la position africaine commune sur les objectifs du développement durable et sur le programme de développement pour l'après-2015.

46. Les membres du groupe thématique ont également fourni une assistance technique à l'Union africaine dans la préparation d'un cadre de mise en œuvre de la résolution adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et de l'Union européenne au Sommet de Lisbonne en 2007, qui recommandait la création au sein de l'Union africaine d'une autorité de sécurité alimentaire et d'un système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Un Mécanisme de coordination de la gestion de la sécurité alimentaire à l'échelle de l'Afrique a été mis en place, avec les objectifs suivants :

- Protéger la santé publique en réduisant le risque de maladies d'origine alimentaire, en tenant compte des questions pertinentes liées à la santé des animaux et des plantes et de l'environnement ;
- Protéger les consommateurs des aliments malsains, mauvais, mal étiquetés ou frelatés ;
- Améliorer l'accès aux marchés et la compétitivité dans le commerce des aliments, notamment en augmentant les niveaux de production ;
- Promouvoir le commerce et les échanges intra-africains d'aliments entre les États membres ;
- Contribuer au développement économique en soutenant la confiance du consommateur dans le système alimentaire et en fournissant un socle réglementaire solide concernant le commerce des aliments.

IV. Mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine

47. Un rapport sur l'appui apporté à l'échelle du système des Nations Unies à l'Union africaine au titre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et sur le programme de travail des groupes thématiques du MCR-Afrique a été achevé et présenté, malgré la lenteur enregistrée dans la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités, lenteur due à un manque de ressources spécialement consacrées à cette activité au sein des groupes thématiques et à une faible coordination des activités de renforcement des capacités qu'expliquent le manque de ressources humaines à la Commission de l'Union africaine. En application de la recommandation de la treizième réunion du MCR-Afrique, des efforts sont en cours pour étendre le bénéfice des programmes de travail de renforcement des capacités de la CUA à l'Agence du NEPAD et à d'autres organes de l'Union, ainsi qu'aux communautés économiques régionales. Le secrétariat commun du MCR-Afrique a, en consultation avec l'Agence du NEPAD, élaboré un programme d'activités pour le renforcement des capacités de l'Agence. La CEA a fourni les ressources nécessaires pour recruter des consultants à cet effet. Un exercice similaire sera entrepris pour les communautés économiques régionales et d'autres organes de l'Union africaine dans les années à venir.

48. Le système des Nations Unies a, dans le contexte du Mécanisme de coordination régionale, mis au point un cadre successeur appelé Partenariat sur les programmes d'intégration et de développement de l'Afrique, qui cadre parfaitement avec les programmes de développement du continent, en particulier l'Agenda 2063 et le programme de développement pour l'après-2015.

V. Groupe de travail sur un cadre pour l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

49. Conformément au paragraphe 25 du document final de la quatorzième réunion du MCR-Afrique, un rapport préliminaire du deuxième examen triennal du Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine a été présenté. Le rapport a montré que la mise en œuvre du Programme pâtissait d'un sérieux manque de ressources, n'ayant jamais reçu directement des ressources du budget programme ordinaire de l'ONU. Pour remédier à cette situation, il a été recommandé de fusionner les mandats du Programme avec ceux relatifs au NEPAD et de prendre les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre. De surcroît, il faudrait mobiliser des ressources en appui à cette mise en œuvre dans le budget programme de l'ONU et au-delà.

50. Conformément au paragraphe 37 du même document final, les coordonnateurs des groupes thématiques doivent mettre en place un groupe de travail sur un cadre pour l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, y compris à l'Agenda 2063, et pour un programme qui succèdera au Programme décennal de renforcement des capacités après 2016.

51. Les objectifs spécifiques du groupe de travail sont les suivants :

- a) Revoir le concept et la philosophie du MCR-Afrique ;
- b) Examiner les actuels programmes d'appui des Nations Unies à l'Union africaine et à l'Agence du NEPAD en vue de s'assurer qu'ils concordent avec les nouveaux objectifs de développement du continent fixés par l'Union africaine et consignés dans le programme successeur du Programme de renforcement des capacités après 2016 ;
- c) Harmoniser les différents programmes de développement des capacités de l'Union africaine ;
- d) Examiner la mesure dans laquelle l'actuelle structure du MCR-Afrique (notamment les mécanismes de coordination sous-régionale) permet de fournir efficacement de l'appui à l'Union africaine et au NEPAD ;
- e) Faire fond sur les leçons et expériences d'autres mécanismes de coordination régionale dans le monde.

52. Le groupe de travail a établi un rapport complet qui souligne les principales recommandations concernant chaque objectif spécifique, qui seront examinées par le Coprésident du MCR-Afrique et les coordonnateurs des groupes et sous-groupes thématiques.

VI. Évolution de la situation concernant les mécanismes de coordination sous-régionale

A. Afrique du Nord

53. Dans le cadre du partenariat pour le Maghreb, le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord a recensé les quatre domaines prioritaires suivants en vue de relancer le programme d'intégration régionale. Ce sont :

- i) Un programme pour accélérer la mobilité des travailleurs ;
- ii) Une stratégie régionale pour l'emploi des jeunes ;
- iii) La mise en œuvre d'une stratégie agricole pour le Maghreb ;
- iv) L'établissement d'un accord régional sur l'énergie électrique.

B. Afrique de l'Est et Afrique australe

54. Le plan d'activités 2013-2017 du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a été approuvé à la treizième réunion du MCR-Afrique tenue en 2012. Douze domaines thématiques ont été définis qui font actuellement l'objet d'un suivi actif aux fins de mise en œuvre. Une stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du plan est actuellement examinée par les communautés économiques régionales et les Bureaux sous-régionaux de la CEA en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

55. Les résultats suivants ont été obtenus :

- Un plan directeur pour le tourisme a été lancé, auquel coopèrent l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda.
- Un programme sur la création d'un mécanisme régional pour la gestion des ressources naturelles a été lancé sous l'égide de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; un plan d'activité quinquennal devrait être élaboré à cet effet.
- Un programme de sécurité alimentaire est en discussion.
- Un programme sur les énergies durables pour l'Afrique de l'Est a été lancé.

56. Les prochaines étapes pour le mécanisme de coordination sous-régionale sont les suivantes :

- Mise en place d'un comité directeur du mécanisme de coordination sous-régionale ;
- Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour surveiller les progrès ;
- Création de comités de mobilisation de ressources par domaines thématiques.

C. Afrique centrale

57. Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale a adopté un nouveau programme indicatif commun couvrant la période 2013-2016 et contenant 112 activités choisies parmi les plus de 167 proposées par les partenaires. Tenant compte des contraintes et limitations rencontrées dans la mise en œuvre du premier programme, les partenaires ont recommandé d'améliorer le cadre institutionnel du mécanisme en actualisant le réseau des points focaux et en

renforçant le système de suivi et d'évaluation. Ils ont aussi recommandé, afin d'améliorer le cadre de financement, la mise en service des mécanismes d'autofinancement des institutions sous-régionales, pour renforcer la capacité d'absorber les ressources déjà allouées par les donateurs et celle de planifier et de formuler des demandes de financement.

D. Afrique de l'Ouest

58. Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest, qui a mis en place un programme de travail commun pour les organisations intergouvernementales ouest-africaines, a continué de travailler dans les domaines thématiques ci- après :

- Gouvernance, paix et sécurité et préparation aux catastrophes humanitaires, y compris les sous-thèmes de la gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, de l'action humanitaire et du renforcement des capacités dans le domaine de la statistique ;
- Intégration économique, avec des sous-thèmes axés sur le libre-échange et la mobilité, la convergence économique et l'harmonisation des politiques monétaires, ainsi que la création d'une monnaie unique ;
- Développement des infrastructures, avec un accent particulier sur les sous-thèmes des transports, des technologies de l'information et de la communication et de l'énergie ;
- Développement social et égalité homme-femme, en mettant l'accent sur l'éducation, la recherche et l'innovation, la population et la santé, la problématique hommes-femmes, la jeunesse et l'emploi, ainsi que la culture et le sport ;
- Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle, eau et environnement, avec des sous-thèmes concernant la résilience, les ressources en eau et l'hygiène, l'environnement et les changements climatiques ;
- Développement du secteur privé, avec des sous-thèmes axés sur le développement dans les secteurs industriel, minier et pétrolier.

VII. Principales conclusions tirées de la quinzième réunion du MCR-Afrique

59. Le système des Nations Unies en Afrique a grandement contribué à répondre aux besoins de renforcement des capacités du continent. Toutefois, de nombreuses difficultés restent à surmonter, qui sont dues notamment à la lenteur dans l'exécution du programme de travail relatif au renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine.

60. La mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre des programmes des groupes thématiques demeure un défi à relever, dans la mesure où il n'existe pas de crédits budgétaires destinés à appuyer l'exécution tant du programme de travail relatif au renforcement des capacités que des plans d'activité des groupes thématiques. Les contraintes financières aussi empêchent de nombreux organismes de participer aux activités des groupes thématiques et constituent ainsi un problème à traiter de toute urgence.

61. Il faudrait renforcer davantage le secrétariat commun du MCR pour lui permettre de coordonner efficacement les groupes thématiques, afin qu'ils soient chacun en mesure de mener ses activités, notamment le suivi de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Si les fonctions du secrétariat ont été renforcées avec la création de la Division du renforcement des capacités à la CEA, sa marge d'action se trouve encore réduite en raison des effectifs restreints au Cabinet du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et dans les services de coordination et de planification stratégique du NEPAD.

62. Nombre de groupes thématiques font face au défi suivant : élaborer des programmes communs pour un maximum d'impact en dépit des contraintes liées aux cycles de programmation, de l'absence de financement commun et des différences entre les divers organes directeurs. L'appui du secrétariat commun à la collaboration et à la coopération entre groupes thématiques est donc indispensable pour assurer une certaine cohérence et des effets de synergie dans les programmes ainsi que de l'efficacité dans leur exécution. Il est nécessaire que les coordonnateurs se réunissent plus fréquemment, que soit respecté le plan d'activité des groupes thématiques en appui à l'Union africaine et au NEPAD et renforcés la collaboration et le partenariat avec les communautés économiques régionales pour maximaliser l'impact des programmes dans les sous-régions. À cet égard, et afin d'assurer une meilleure coordination et exécution des manifestations communes entre les membres, il est recommandé que les calendriers des manifestations de tous les groupes thématiques soient établis en début d'année. Tous les membres des groupes thématiques participant au côté des Nations Unies devraient veiller à ce que le travail qu'ils effectuent dans le cadre du Mécanisme et des groupes soit convenablement reflété dans leurs programmes de travail réguliers et leurs budgets programmes.

63. En dépit de nombreux progrès accomplis dans plusieurs domaines, la communication entre le groupe thématique Plaidoyer et communication et les autres groupes demeure problématique. Le mécanisme de partage d'expériences n'est pas encore au point et les groupes thématiques continuent de travailler chacun de son côté, en dépit du fait que la communication doit être intersectorielle. Le principal problème reste la désignation d'un point focal ou d'agents chargés de la communication dans chacun des groupes thématiques. L'information tend à être confinée au sein de chaque groupe. Un minimum de fonds pourrait permettre au groupe thématique Plaidoyer et communication de créer un bulletin ou une plate-forme Web qui permettent d'échanger des idées en temps réel, de bénéficier de l'apport des autres groupes thématiques et, partant, de réaliser l'objectif d'intégration de la communication dans le MCR-Afrique.

64. Il est essentiel que les principales parties prenantes contrôlent et s'approprient le travail des groupes thématiques. La participation active de la Commission de l'Union africaine, qui copréside les groupes thématiques, continue d'influer positivement sur la manière dont les opérations sont menées. En attendant des résultats plus tangibles, de solides bases d'une coopération fructueuse ont été jetées. Toutefois, il convient de s'attaquer au problème de manque de ressources humaines et financières nécessaires dont devraient disposer les coprésidents pour coordonner et orienter efficacement les activités des membres des groupes thématiques. L'inégalité des rôles et la différence de niveaux de participation des divers départements de la Commission affectent aussi les performances des groupes thématiques. Une prise en main et une supervision accrues de la coordination des activités des groupes thématiques par la Commission devraient améliorer la performance de ceux-ci.

65. Le rôle des communautés économiques régionales doit être précisé davantage. En vue d'assurer l'efficacité, la cohérence et la synergie dans le travail du MCR-Afrique, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies, l'Union africaine, le NEPAD et les communautés économiques régionales devraient être améliorées. Le manque de progrès tangibles

sur la question de niveau de représentation des communautés économiques régionales dans les groupes thématiques demeure un obstacle majeur à la prise en compte effective des problèmes sous-régionaux au sein du MCR-Afrique et de son système de groupes thématiques.

VIII. Recommandations et voie à suivre

66. Les organismes des Nations Unies et les institutions régionales et sous-régionales africaines se sont accordés à reconnaître que beaucoup reste à faire pour améliorer le soutien du Mécanisme au programme de l'Union africaine et de ses organes. Un MCR-Afrique renforcé pourrait améliorer la coordination des actions des Nations Unies et renforcer la cohérence, la rentabilité et l'impact des activités des groupes thématiques. Pour la suite, et afin d'améliorer le mécanisme, il est recommandé ce qui suit :

a) Il faudrait favoriser la programmation conjointe entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine sur la base des priorités de l'Union africaine et du NEPAD, ainsi que des communautés économiques régionales. À cet égard, les groupes thématiques, en collaboration avec la Commission, le NEPAD et les communautés économiques régionales, sont invités à formuler des plans d'activité à moyen terme pour soutenir leurs programmes et activités.

b) Pour accroître la participation à tous les niveaux, le secrétariat du MCR-Afrique devrait régulièrement organiser, à l'intention des commissaires et des directeurs des départements de l'Union africaine, ainsi que des cadres dirigeants de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales, des séances d'information portant sur le Mécanisme de coordination régionale et le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine ;

c) En application des décisions prises antérieurement par le Mécanisme, tous les groupes thématiques devraient privilégier la collaboration et les partenariats entre eux. À cet égard, ils devraient continuer de se réunir au moins trimestriellement et les sous-groupes thématiques devraient se réunir entre les réunions régulières des groupes. Un calendrier des réunions régulières de chaque groupe devrait être établi et maintenu à jour au secrétariat du Mécanisme afin de faciliter la planification pour toutes les parties concernées.

d) Tous les membres des groupes thématiques participant au côté des Nations Unies devraient s'assurer que le travail effectué par le Mécanisme et les groupes a été bien prévu dans leurs programmes de travail réguliers et leurs budgets programmes. Ils doivent tenir compte de leur travail au sein du mécanisme dans leurs évaluations de rendement.

e) Il faudrait doter le secrétariat du MCR-Afrique de ressources suffisantes pour lui permettre de fournir un appui plus efficace aux groupes thématiques qui lui sont liés, de favoriser la coordination sous-régionale, d'améliorer la coopération et la coordination des Nations Unies avec l'Union africaine, le NEPAD, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales, de suivre et d'évaluer le Programme décennal de renforcement des capacités et les activités et actions liées au Mécanisme et de jouer efficacement son rôle de soutien à l'Union africaine et au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

f) Le secrétariat du MCR-Afrique, en consultation avec les organismes des Nations Unies et les bureaux sous-régionaux de la CEA, devrait fournir des orientations générales pour le fonctionnement des mécanismes de coordination sous-régionale dans toutes les sous-régions. Il devrait aider les communautés économiques régionales, individuellement ou collectivement, à définir leur participation aux mécanismes de coordination sous-régionale. À cet égard, le secrétariat devrait se mettre en contact avec les communautés économiques régionales qui ne font pas encore

partie d'un mécanisme de coordination sous-régionale pour les encourager à s'engager dans le processus.

g) Le MCR-Afrique devrait mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer la coordination des activités de collecte de fonds en établissant des partenariats avec des organismes, des fondations et le secteur privé. À cet égard, les membres des groupes thématiques pourraient également faire des propositions de mobilisation de fonds pour l'élaboration de programmes communs.

h) La mobilisation de ressources auprès de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales devrait être encouragée.

i) Il est impératif de mettre au point une stratégie de communication aux fins de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour financer les activités des groupes thématiques.